

Direction Générale
des Services

Service de l'Assemblée

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

CERTIFICAT d'AFFICHAGE

Le Président du Conseil départemental de la Dordogne

ATTESTE que les délibérations suivantes :

Hors commission

131) Approbation du compte rendu de la session extraordinaire du Conseil départemental du 23 septembre 2024. (M. PEIRO)- Prend acte.

Jeunesse, Éducation, Culture, Sports

132) Fonctionnement des collèges publics. Adoption des nouveaux critères pour le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement. Dotation Globale de Fonctionnement des collèges publics 2025. Service de Restauration dans les collèges publics- Fixation des tarifs pour l'année 2025. (M. MASO)- Adoptée à la majorité.

Finances, Administration générale, Patrimoine, Aide aux communes

133) Personnel départemental. (Mme BEZAC-GONTHIER)- Adoptée à la majorité.

134) Rapport annuel des Délégations de Service Public (DSP). Exercice 2023.
(Mme BEZAC-GONTHIER)- Prend acte

135) Rapport d'activité des Services départementaux au cours de l'année 2023.
(M. PEIRO) - Prend acte

136) Rapport d'activité des Organismes Extérieurs au cours de l'année 2023.
(M. PEIRO) Prend acte

déposées au Service du Contrôle de Légalité le 8 octobre 2024
sont mises à la disposition du public à compter du 9 octobre 2024
sur le site Internet du Conseil départemental conformément
aux dispositions de l'Ordonnance du 7 octobre 2021

Fait à Périgueux, le 9 octobre 2024

Pour le Président et par délégation,
le Directeur Général des Services,

S. FOURNIER